

Lèves, le 18 juin 2020

**Objet :**

- Accueil des élèves à partir du lundi 22 juin
- Accueils de loisirs : vacances d'été
- Service de transport scolaire

Madame, Monsieur,

Suite à l'annonce du Président de la République du retour de l'accueil de l'ensemble des élèves à partir du lundi 22 juin, les services de la ville étaient en attente de l'allègement du protocole sanitaire afin de savoir si nous pouvions également accueillir l'ensemble des élèves sur les temps périscolaires (garderies du matin et du soir, cantine, accueil du mercredi).

Nous vous confirmons par la présente que vos enfants pourront être accueillis à la garderie et à la cantine à partir de lundi prochain, avec inscription obligatoire sur le Portail familles. Le service de transport scolaire reste suspendu.

Pour toute question sur les inscriptions et la facturation, vous pouvez contacter directement Christelle Cormier : christelle.cormier@leves.fr / 06 75 82 92 07 / 02 37 180 180.

L'allègement du protocole sanitaire nous permettra également de retrouver de plus fortes capacités d'accueil pour les accueils de loisirs durant les vacances d'été. Nous vous rappelons l'obligation d'inscrire vos enfants sur le Portail familles sur 4 ou 5 journées par semaine jusqu'au 19 juin pour le mois de juillet, et jusqu'au 26 juin pour le mois d'août. Au-delà de ces délais, ne pourront être acceptées les inscriptions que dans la limite des places disponibles.

Pour toute question sur les vacances d'été, vous pouvez contacter directement Fabienne Morizet : fabienne.morizet@leves.fr / 06 77 58 30 23 / 02 37 180 180.

A la suite de l'interrogation de plusieurs parents, j'estime utile de vous apporter quelques éléments d'informations concernant le nouveau fonctionnement du service de transport scolaire à compter de la prochaine rentrée de septembre.

Après une étude menée par la nouvelle équipe municipale, il a été décidé de transférer l'ensemble du service de transport scolaire à Chartres métropole, collectivité compétente en la matière depuis de nombreuses années, et qui a un service dédié à l'organisation des transports scolaires. Cela nous permettra de donner plus de souplesse au service, et de ne plus avoir à supporter directement les coûts importants inhérents à la gestion du car communal (en 2019, près de 30000 euros de frais de maintenance).

Dans un contexte budgétaire tendu pour les collectivités, après des baisses de dotations de l'État successives depuis 2014, et alors que la fin programmée de la taxe d'habitation (qui redonnera, notons-le, un pouvoir d'achat de plusieurs centaines d'euros par an par foyer) et la crise économique imprévue qui vient provoqueront des baisses durables de recettes financières pour notre commune, nous avons souhaité concentrer le service sur les transports du matin et du soir, où les besoins sont les plus importants. C'est pourquoi le transport du midi sera supprimé, alors que le service de cantine permet de garder les enfants, et que ce transport du midi générerait un coût annuel de 40000 euros pour une quarantaine d'enfants utilisateurs réguliers.

Nous avons également décidé, comme cela se faisait auparavant à Lèves et se pratique dans de nombreuses communes, de fixer un tarif forfaitaire d'inscription de 20 euros par enfant et par trimestre. Ce tarif, qui aidera à continuer à financer les deux postes d'accompagnateurs, permettra d'éviter de retrouver les problèmes d'organisation que nous avons à chaque rentrée de septembre, et particulièrement lors de la dernière rentrée, en responsabilisant les utilisateurs. Cette décision est aussi animée par un souci d'équité vis-à-vis des familles qui inscrivent leurs enfants aux garderies du matin et du soir, et payent pour ce service.

Les autres services périscolaires restent inchangés. Pour davantage de simplicité, pour les familles comme pour les services municipaux, il ne vous sera pas demandé de renouveler votre quotient familial en janvier. Le quotient familial calculé à la rentrée de septembre vaudra pour l'ensemble de l'année scolaire (justificatif à fournir avant le 31 août pour le calcul de votre tranche tarifaire).

Enfin, alors que nous avons prévu initialement d'augmenter l'ensemble des tarifs en moyenne de 1% par an, au gré de l'inflation, nous avons décidé de maintenir ces tarifs pour la cinquième année consécutive. C'est un important effort consenti par la municipalité, au même titre que la baisse annuelle des impôts locaux.

Vous remerciant de prendre bonne note de ces informations, les services de la ville et moi-même restons à votre disposition.

*Rémiartial*